

■ **Sergio Fortunato**, à Moudon, commerce de lingerie (FOSC du 14.07.1998, p. 4883). Par décision du 6 mars 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 8023 du 20.08.2002
(00614568 / CH-550.0.050.968-4)